

The background of the cover is a photograph of a church with a tall, dark spire, partially obscured by green trees. The sky is a clear, light blue. The title 'LA GAZETTE VIMPELLOISE' is printed in a large, black, serif font with a double-line outline, centered in the upper half of the image.

LA GAZETTE VIMPELLOISE

N°22

Conception – Rédaction - Réalisation :
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : mairie.vimpelles@orange.fr

Site internet : www.mairie-vimpelles.fr

**NOVEMBRE
2019**

La Mairie vous informe



ADRESSE : 4 RUE DU VIEUX PONT

01 60 67 33 75 – mairie.vimpelles@orange.fr

OUVERTURE DU SÉCRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi, Mardi et Jeudi : de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le dernier samedi du mois de 10 h à 12 h

*Permanence à CUTRELLES le premier mercredi du mois
de 17 h 00 à 18 h 00*



Bientôt
16 ans ?

**Pensez au
recensement !**

C'EST OBLIGATOIRE

*Pensez à vous
inscrire !*



RECENSEMENT MILITAIRE :

*Les jeunes (garçons et filles) âgés
de 16 ans en 2019 (nés en 2003) doivent
se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire
- se présenter avec le livret de famille, carte d'identité
et justificatif de domicile.*

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

*Les jeunes âgés de 18 ans en 2019 sont
inscrits d'office par l'INSEE.*

*Les nouveaux administrés peuvent se
faire inscrire en Mairie jusqu'au
7 février 2020*

Carte Nationale d'Identité - Passeport

RAPPEL : Depuis le 2 mars 2017 les demandes de CNI sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques. Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il faut vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports – en l'occurrence BRAY SUR SEINE

Pour demander ou renouveler une carte d'identité, il est possible de préparer votre demande en ligne (ants.gouv.fr) depuis chez vous. Il suffira ensuite de vous rendre au guichet de la mairie muni de votre numéro de pré-demande en ligne et des pièces justificatives. **Vous pouvez venir également en mairie de VIMPELLES – Nous vous aiderons.**

Durée de validité : **CNI 15 ans** depuis le 1^{er} janvier 2014 et **Passeport 10 ans** pour les majeurs
5 ans pour les mineurs



Horaires d'ouverture de la Mairie de BRAY

Lundi		14h – 16h45
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 16h45
Mercredi	9h – 12h	14h – 16h45
Jeudi	9 h – 12h	14 h - 16h45
Vendredi	9h – 12h	

Uniquement sur rendez vous

**Les services municipaux de la mairie de BRAY
sont chargés uniquement de recueillir les pièces et
de les transmettre aux autorités compétentes et ne
peuvent donc se prononcer sur la durée du
traitement de votre dossier**

Mairie de Bray sur Seine - 1, Place du Général de Gaulle
Tél : 01 60 67 10 11 - email : contact@bray-sur-seine.fr



DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

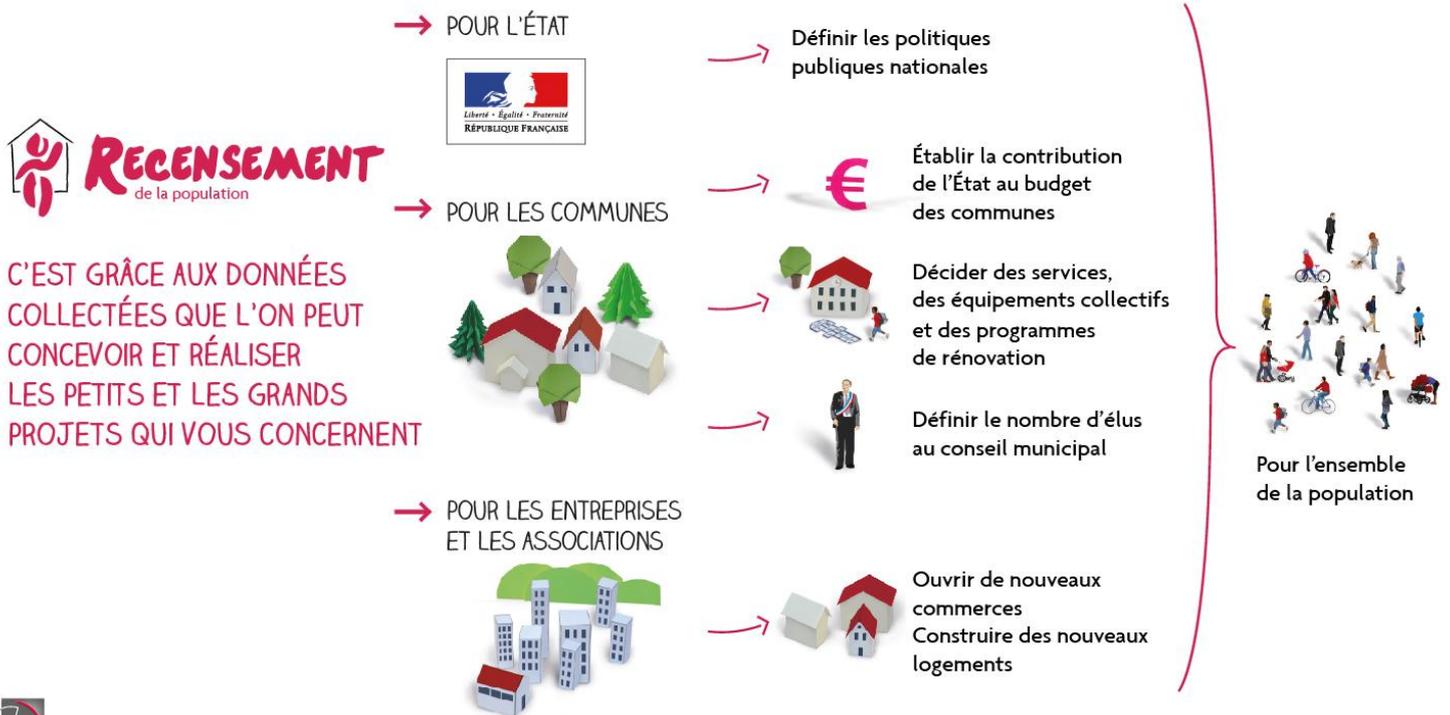
La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Séance du Conseil municipal du 3 septembre 2019 :

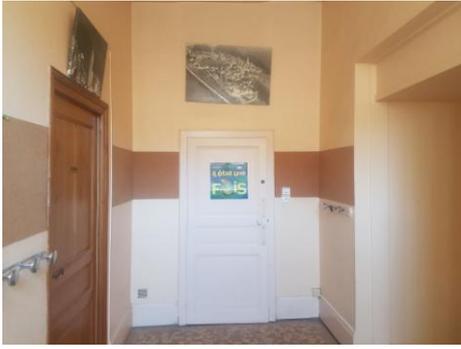
Après annonce dans la gazette de mai 2019, deux candidatures seulement ont été déposées en mairie.

Mme PLANCKE Martine et Mme BENOIST Isabelle ont été retenues pour effectuer le recensement de la population 2020.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



TRAVAUX



Le couloir de l'école a été entièrement repeint par les agents communaux
Du liège a été posé sur le pourtour à la demande de l'instituteur pour accrocher les dessins des élèves



EAU POTABLE



Petit rappel : La communauté de Communes Bassée Montois prend la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2020 et en a donné la gestion au Syndicat de eaux de l'Est de la Seine et Marne (S2E). Afin de garantir un prix de l'eau raisonnable, cinq communes dont VIMPELLES ont décidé de se grouper pour faire une DSP (délégation de Service Public) d'une durée de 12 ans.

DELIBERATION N°2019-06-02 Convention Groupement de commande DSP service de l'eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la prise de compétence de la gestion de l'eau par le Syndicat des Eaux de l'Est de la Seine et Marne, il paraît pertinent d'un point de vue technique et financier d'établir un contrat unique de Délégation de Service Public de Gestion de l'eau potable sur le périmètre des communes suivantes (Les Ormes-sur-Voulzie, Everly, Gouaix,) dont les contrats prennent fin d'ici fin 2019 et Paroy, Vimpelles fin 2021 et 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le principe et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

DELIBERATION N°2019-06-03 Validation de la rupture anticipée du contrat actuel de DSP avec la Suez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-2 et Vu la proposition de regroupement de contrat de délégation de service public en eau potable des communes des Ormes sur Voulzie, Everly, Gouaix, Paroy

Vu l'échéance du contrat de délégation de Service Public du service eau potable de la commune de Vimpelles au 25 février 2022,

Vu la possibilité de résiliation anticipée de ce contrat fin 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés : DECIDE De valider la rupture par anticipation du contrat actuel de la délégation de service public en cours. Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N°2019-09-09 Service eau : Convention d'indemnisation de fin de contrat : DSP

Dans le cadre de la prise de compétence de la gestion de l'eau par le Syndicat des Eaux de l'Est de la Seine et marne évoqué lors du dernier conseil municipal en date du 11 juin 2019, il était pertinent d'un point de vue technique et financier d'établir un contrat unique de délégation de Service Public de Gestion de l'eau potable avec les communes des Ormes sur Voulzie, Everly, Gouaix et Paroy) dont les contrats prennent fin d'ici 2019, et Paroy, Vimpelles fin 2021 et 2022.

Vu la résiliation anticipée de ce contrat, il y a lieu de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer la convention d'indemnisation de fin de contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'indemnisation de fin de contrat suite à la rupture anticipée du contrat de DSP signé le 01 mars 2007 pour une durée de 15 ans.

TRAVAUX D'EAU - INCENDIE

oooooooooooooooooooo

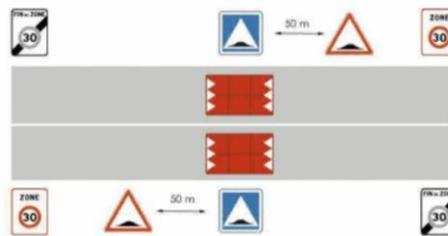
Travaux de mise aux normes de la bouche incendie Place Abel de Villiers.
Cette borne est aux normes incendie depuis les travaux de renforcement de la canalisation route de Cutrelles,
Une autre borne a été mise aux normes c'est celle à l'angle de la Grande Rue et du Chemin des Ormes à Cutrelles



SECURITE ROUTIERE

oooooooooooo

Suite à l'accord de subvention du Département au titre des Amendes de Police, l'ordre de service a été donné à l'entreprise PAGOT pour la pose coussins berlinois dans la Grande Rue de Cutrelles



TRAVAUX EGLISE

oooooooooooooooooooo

Restauration de l'église : L'appel d'offres pour la première tranche de travaux a été lancé le 5 septembre 2019. Il s'est terminé le 18 octobre dernier.
L'ouverture des plis a eu lieu le 22 octobre, 18 entreprises ont répondu concernant les 7 lots de cette première tranche qui porte sur la restauration extérieure de la nef et du chœur de l'église



- Lot 1 : installation de chantier, échaffaudages, maçonnerie, pierre de taille
- Lot 2 : couverture
- Lot 3 : charpente
- Lot 4 : menuiserie
- Lot 5 : serrurerie
- Lot 6 : peinture
- Lot 7 : électricité

Toutes les offres sont en cours d'analyse chez notre architecte avant le choix définitif des entreprises
Les travaux pourront débuter début 2020 pour une durée annoncée de 12 mois

COMMUNICATION

oooooooooooooooooooo

Mise en place d'un panneau lumineux place Abel de Villiers pour une meilleure communication.
N'hésitez pas à nous donner votre avis en mairie sur son utilité
Car nous envisageons d'en poser un autre à Cutrelles



Fleurissement



A nouveau un grand merci à Jérémy et Alexandre pour avoir pris un soin particulier des fleurs de la commune pendant tout l'été.

Ce ne fut pas facile mais ils ont su vaincre la canicule !!!!

Tous les massifs et potées étaient et sont restés magnifiques.

« C'était leur travail » me direz-vous, mais comme à leur habitude, ils le font avec beaucoup de conscience professionnelle et de sérieux.

Merci encore les garçons pour tout le travail accompli

ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX

Les travaux programmés en 2019 avec le SDESM ont lieu courant de ce mois : Mise en place d'éclairage LED rue de Chanteclair

Pour 2020 : création d'un point lumineux rue des Fossés et rue du Pré Moule



ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

Suite au marché passé par le SDESM c'est la société **EIFFAGE** qui a été choisie pour le nouveau contrat de maintenance et qui intervient selon les anomalies inscrites sur le logiciel spécial

Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux de la fibre optique sont terminés sur la commune.

Pour des problèmes rencontrés suite au déploiement vous devez contacter Votre fournisseur d'accès ou venir en Mairie ou contacter M. REMBLIER Stéphane au 06 17 79 43 69 pour avoir de l'aide.



SMETOM GEEODE

Carte d'accès à la déchetterie - RAPPEL

Pour obtenir ou renouveler votre carte d'accès à la déchetterie, vous devez vous rendre au siège du SMETOM GEEODE à NANGIS.

Afin de vous aider, la Mairie vous propose de demander la carte à votre place par email et vous éviter un déplacement à Nangis. Pour cela, il vous suffit de venir en mairie avec un justificatif de domicile. La carte sera envoyée en mairie, lieu où il vous faudra venir la chercher.

Un certain avantage à vous déplacer au siège du SMETOM GEEODE, si vous êtes nouvel arrivant : c'est d'obtenir tous les renseignements sur la collecte, les ateliers, les services proposés, les horaires des déchetteries, la documentation sur les bons gestes de tri, le compostage et un petit kit de bienvenue vous sera remis



oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

NOUVEAU CENTRE FUNERAIRE

Etablissement GALLOT

30 rue de Hemsbach à BRAY SUR SEINE



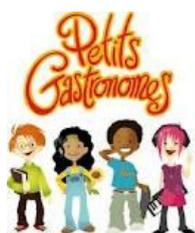
SCOLAIRE

oooooooooooo

POINT ACCUEIL REPAS

oooooooo

RAS - Toujours bien fréquenté
une moyenne avoisinant les quarante enfants chaque jour scol.



GARDERIE

oooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir entre 10 et 15
que le matin 4 ou 5 mais régulière

R.P.I SIEPLV

oooooooo

Renseignements
à la mairie de Paroy siège du RPI
au 01 64 60 50 24



EFFECTIF du RPI

oooooooo

PAROY 23 élèves (9 PS, 14 MS)
VIMPELLES 20 élèves (10GS, 7 CP)
LUISETAINES – Préfa. 20 élèves (5 CE1 et 15 CE2)
LUISETAINES 18 élèves (11 CM1 et 6 CM2)
Les effectifs sont de 77 élèves

Luisetaines: 23 enfants, Sigy: 6 enfants, Paroy: 14 enfants, Vimpeles : 33 enfants, Ext : 1 enfant

TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooo

Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quelqu'il soit.



CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

Vacances scolaires 2019-2020

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2019	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint 2019	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël 2019	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver 2020	Fin des cours samedi 22 février 2020 Jour de reprise lundi 9 mars 2020	Fin des cours samedi 15 février 2020 Jour de reprise lundi 2 mars 2020	Fin des cours samedi 8 février 2020 Jour de reprise lundi 24 février 2020
Vacances de printemps 2020	Fin des cours samedi 18 avril 2020 Jour de reprise lundi 4 mai 2020	Fin des cours samedi 11 avril 2020 Jour de reprise lundi 27 avril 2020	Fin des cours samedi 4 avril 2020 Jour de reprise lundi 20 avril 2020
Pont de l'Ascension 2020	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020		
Grandes vacances 2020	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		



Les élèves de notre commune ont fait leur rentrée au collège Jean Rostand de BRAY SUR SEINE

Horaires cars scolaires pour Collège de Bray sur Seine

	Matin	Soir	Mercredi
Vimpelles Bourg	8.08	17.41	13.11
Volangis	8.11	17.39	13.09
Cutrelles	8.15	17.35	13.05
BRAY Collège	8.30	17.20	

Si tu es victime

1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles ! Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide : www.facebook.com/safety/

4 Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le numéro gratuit « Stop Harcèlement » 08 08 80 70 10.



10 CONSEILS contre le harcèlement

Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.

8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à faire tourner », supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.



5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

Retrouve conseils et outils pratiques sur **AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE** .GOUV.FR

14 JUILLET



Nous étions encore une fois une quarantaine d'habitants
Super bonne ambiance !!!
Des jeux, une tombola avec lot pour tous et un bon petit repas.
Vraiment un moment bien sympathique. Vivent les traditions....



11 NOVEMBRE Guerre 14-18

Comme chaque année nous nous retrouvons, à 11 heures 30, au cimetière pour la cérémonie du 11 novembre.

C'est toujours avec une grande émotion car il est important que personne n'oublie les sacrifices des millions de personnes mortes pour défendre la Nation.

Le Conseil Municipal, des enfants et les fidèles sont toujours présents à cette commémoration.

Le pot de l'amitié, à la Petite Maison, cloture cette cérémonie.



ATELIERS de NOEL

Les Lutins de Noël !! ils sont toujours là, fidèles au poste .

Beaucoup de travail encore fourni cette année

Le village fêtera les 20 années de décoration

MERCI MERCI tous les lutins



Les décors nécessitent quatre semaines d'installation par le froid et la pluie. Merci à tous les bénévoles – Merci encore les Lutins

Déjà 20 ans



Tous les lutins comptent sur vous pour la décoration de vos maisons, façades, murs etc...même minime
Merci par avance.





**Brûlages
des végétaux**



Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable
Merci de votre compréhension

Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?

Les horaires pour tondre les pelouses et tailler les haies, Et pour effectuer tous types de travaux bruyants, sont les suivants :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 20 h

les samedis : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h



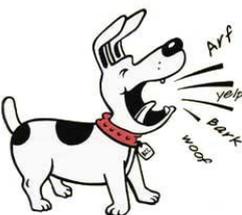
ABOIEMENTS DES CHIENS PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE

Crée par décret n°2006-1099 du 31 août 2006, transféré par décret n°2017-1244 du 7 août 2017

Aucun bruit particulier, ne doit, par sa durée sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

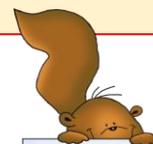
Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24 h sur 24 h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique)

« Les propriétaires ou possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation »



R-APPEL

NON A LA DIVAGATION !!!



Merci

DEJECTIONS CANINES, RESPECTONS ET GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE

Dans toutes les municipalités, la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir de citoyen. Ramasser ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple, faire disparaître les cacas de chien.

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, devoir faire du slalom entre les excréments. Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs ! Tous les lieux publics que nous partageons devraient être propres.

Respectons, dans la mesure du possible, l'espace et les lieux que nous partageons.

En cas de non-respect vous êtes passible d'une sanction de 35€

Je veux produire mon électricité : que dois-je faire ?



Je prépare mon projet

Je fais les démarches nécessaires

Je me fais accompagner d'un mandataire (installateur, bureau d'études, architecte, mon fournisseur d'électricité, ...) Il peut m'assister et effectuer les démarches en mon nom.



J'obtiens l'autorisation d'urbanisme auprès de ma mairie, un arrêté de déclaration préalable, un certificat de non-opposition ou un arrêté de permis de construire.



Je choisis de vendre ou non ma production : soit je consomme la totalité de ma production, soit je l'injecte en tout ou partie sur le réseau électrique.

1



2

Je consomme la totalité de ma production

- Mes formalités administratives sont réduites
- Je n'ai pas de frais de raccordement au réseau pour ma production
- Avant la mise en service de mon installation, je signe la convention nommée CASI (Convention d'Auto-consommation Sans Injection) avec Enedis

Je revends tout ou partie de ma production

- J'établis un contrat auprès d'un acheteur d'électricité
- Je choisis :
 - Obligation d'achat (Tarif réglementé)
 - Marché libre
- Pour plus d'informations, je contacte mon mandataire, mon installateur ou EDF obligation d'achat



Je vends mon électricité

Je me raccorde au réseau

Je constitue et dépose mon dossier de demande de raccordement électrique auprès d'Enedis (voir coordonnées au verso).



Je valide la proposition de raccordement électrique d'Enedis : une fois mon dossier complet, Enedis me confirme sa prise en charge et me transmet sa proposition de raccordement (devis) à retourner signée dans un délai de 3 mois à partir de la date d'édition mentionnée sur le devis.



Je demande la mise en service de mon installation :

- Je dois fournir, en ligne, l'attestation de conformité de mon installation électrique. Elle est délivrée par mon électricien et **visée par CONSUEL**.
- Je dois conclure, avec Enedis, un Contrat d'Accès et d'Exploitation (C.A.E) qui entrera en vigueur le jour de ma mise en service.

La sécurité sur tout la ligne !

Elaguer soi-même ou faire intervenir un professionnel ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises. Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris sans **accord préalable d'Enedis**. En cas d'accident dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'Enedis pourrait être dérogée.

Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des **entreprises spécialisées**. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions de sécurité.

Démarches à entreprendre avant d'élaguer

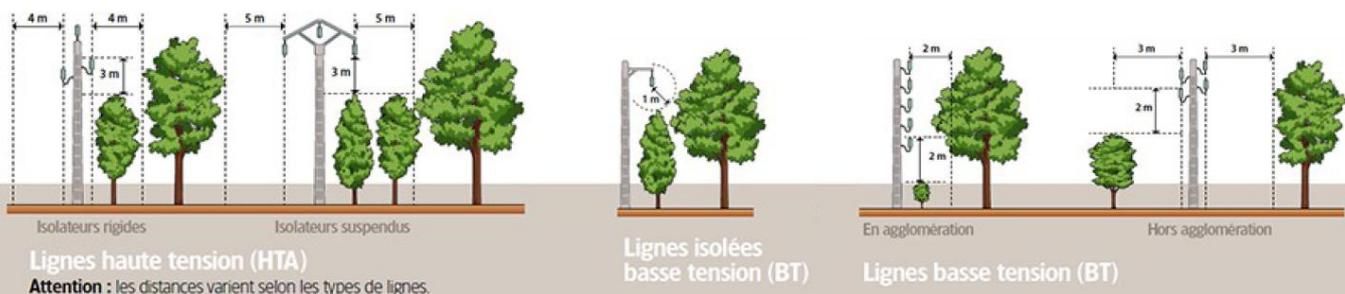
Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à proximité des lignes électriques doit en faire la demande sur le site :

<http://www.reseaux-et-canalisation.gov.fr>



Les particuliers doivent faire la demande de protection des réseaux auprès de leur fournisseur d'énergie.

Quelle est la réglementation sur la distance entre les branches et les lignes ?



L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?



- **La distribution d'électricité** : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.
- **La fourniture d'électricité** : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

Qui dois-je contacter lorsque :	Enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		✓
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site www.enedis.fr	✓	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		✓
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		✓
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)		✓
Je n'ai plus d'électricité chez moi	✓	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation, ...)		✓
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site www.enedis.fr	✓	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	✓	
Je fais des travaux : * proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) * sur mon terrain (forage, construction/modification, ...) ↪ je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :		www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, ↪ je contacte immédiatement Enedis au :		09 72 67 50 77



ORDURES MENAGERES - DECHETS VERTS

Les déchets verts sont à emmener dans les déchetteries de BRAY SUR SEINE ou de DONNEMARIE DONTILLY



Petit rappel : Passage des poubelles couvercle Bordeaux : tous les mercredis
Passage Poubelle couvercle jaune : le jeudi tous les 15 jours

Merci de rentrer vos poubelles après chaque passage des services
non les laisser sur la voie publique

du ramassage et



SECURITE



Une réunion publique a eu lieu le 16 octobre 2018, à la salle des fêtes de VIMPELLES, à l'initiative de la Gendarmerie

Cette réunion avait pour but de sensibiliser les gens aux cambriolages et de donner des conseils afin d'avoir les bons réflexes face à cette intrusion.

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : APPELEZ LE 17 OU LE 112
Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs



Notamment comment protéger au mieux notre domicile. Que faire et ne pas faire, en cas d'absence. Les bons réflexes si vous êtes victime d'un cambriolage (Des dépliants sont disponibles en mairie)

Les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil et signalez tout fait suspect.

Vous pouvez contacter votre référent sureté – le gendarme DEMAY – pour réaliser une consultation sureté de votre domicile. Celui-ci se déplacera gratuitement chez vous et vous donnera tous les conseils afin de sécuriser au mieux votre habitation.
Vous devez téléphoner à la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly pour prendre rendez-vous au 01 60 58 20 00

CARTE PROFESSIONNELLE
Je demande au vendeur sa carte professionnelle

Je ne laisse pas entrer un inconnu

LOGO ✓
Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier

17 112
Si le vendeur devient insistant, je compose le 17 ou le 112



La période des fêtes approche doucement et les décorations illuminent progressivement nos rues. Chaque année ces réjouissances vont de pair avec les vendeurs de calendriers... mais attention aux **arnaques** ! La vigilance est de mise face à certaines personnes peu scrupuleuses.

Rappel utile : les règles de vente de calendriers sont très strictes. Les gendarmes, les policiers, les douaniers n'ont pas le droit de vendre des calendriers. Les facteurs, les éboueurs et les pompiers y sont autorisés mais en respectant plusieurs conditions : être en tenue, pouvoir présenter sa carte professionnelle et délivrer un reçu. Vous pouvez aussi vérifier la présence du logo officiel de l'institution et surtout ne jamais laisser rentrer le vendeur chez vous !!!!!

DONNEMARIE DONTILLY
01 60 58 20 00



Des services adaptés à vos besoins

SERVICES D'AIDE A DOMICILE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)
Bureaux au 22 grande Rue 77480 BRAY SUR SEINE
Téléphone 01 64 60 22 36 - email : sadbm@orange.fr



**SERVICE AIDE A DOMICILE
BASSEE MONTOIS**
Agrément Qualité N°: 250310/A/077/Q/036

Mais aussi, l'ADMR - agence de BRAY – Grande Rue



MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

MEDECINS : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le 15.
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29^{ème} Dragon, muni de l'ordonnance.



TRÈS UTILE ET BON A SAVOIR

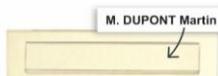
Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, évitez d'encombrer le 17, le 112 ou 15 ...
Vous faites www.3237.fr sur Internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (Code postal ou ville. Accessible 24h/24h) Faites suivre si vous souhaitez rendre service à vos familles, amis et connaissances !!!

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.



Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !



Que vous soyez nouvel habitant ou ancien...

Veillez SVP penser à bien mettre votre nom sur votre boîte aux lettres – Merci pour les facteurs



Si vous avez des infos...

Un problème d'éclairage public, une fuite d'eau, ou tout autre problème...

Merci de bien vouloir prévenir en Mairie le plus rapidement possible
01 60 67 33 75

**Distribution
colis des Anciens**

le Vendredi 6 décembre

après midi
à partir de 13 heures 30



PECHE

oooooooo

ETANG DE LA PATURE DU BUISSON DE VOIT

Pour toute personne désirant pêcher dans cet étang, La carte est délivrée en mairie pour l'année au prix de 60 €.

Paiement par chèque bancaire



ETANG DE LA SALLE DES FETES

La pêche est **réservée aux habitants** de la commune. La carte est délivrée en mairie pour une année au prix de **10 € pour les adultes** et **5 € pour les enfants de moins de 12 ans**

Paiement par chèque bancaire



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune uniquement

oooooooooooooooo



Une journée

150 € (de 9 h à 9 h le lendemain)

Deux journées

250 €

(WE ou deux jours – de 9 h le samedi à 9 h le lundi – possibilités le vendredi vers 17 h 30)

Vin d'Honneur (de 15 à 23 h)

150 €

Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)

Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage

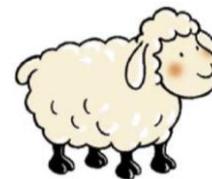
50 €

Forfait dommage constaté

en fonction du devis de réparation

INSOLITE

Le samedi 14 septembre Pierre Bellanger, berger, a traversé de nouveau la commune avec son troupeau qu'il emmenait en transhumance des ORMES à EGLIGNY



MINI-TORNADE



Le 9 août dernier vers 15 heures une mini tornade est passée au nord de la commune causant quelques dégâts sur Parouzeau et Cutrelles : Arbres arrachés, poteaux électriques et téléphoniques cassés, fils arrachés, toiture de tôle envolée... Un gros orage accompagnait cette mini tornade. Plus de peur que de mal, Aucun dégat humain heureusement.



Photo prise par un agriculteur



merci



Jérémy, Alex, Guy,
Yannick, Arnaud,
et José pour l'aide
précieuse apportée
tronçonneuses,
manitou, et surtout
les bras !!!



ÇA PEUT VOUS
INTERESSER



Accueillez un
lycéen étranger
pour 5 ou 10 mois



YFU FRANCE
Séjours Interculturels

YFU France - Association de Séjours Interculturels

19 rue Edouard Vaillant 37000 Tours

Tél : 02 47 70 26 10 | Fax : 02 47 05 17 61 | infos@yfu.fr | www.yfu.fr

Retrouvez-nous :



Immatriculation Tourisme n° AG07503001 | Agrément Jeunesse et Éducation Populaire



YOUTH FOR UNDERSTANDING

Mairie de Vimpeles

15 JUL. 2019

arrivé

19 rue Edouard Vaillant, 37000 Tours
France
T +33 2 47 70 26 10
infos@yfu.fr / www.yfu.fr

A l'attention du Maire,
Mairie de Vimpeles
7 Rue de la Mairie
77520 Vimpeles

Tours, le 1er juillet 2019

Objet : Séjour d'une étudiante étrangère à Vimpeles

Madame, Monsieur,

L'association YFU France est spécialisée depuis plus de 50 ans dans **les échanges interculturels**. Agréée Jeunesse et Education populaire, YFU propose à de jeunes lycéens étrangers de 15 à 18 ans des séjours en immersion en famille d'accueil bénévole en France et une scolarisation dans un lycée local pour une durée de 5 ou 10 mois.

En septembre, Ana Sofia, jeune mexicaine de 17 ans sera accueillie par la famille Moreau qui réside à Vimpeles. Vous trouverez plus d'information sur la jeune ci-joint. Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous lui réserverez.

Ana Sofia partagera le quotidien de sa famille française. Tout au long du programme, l'association et **les bénévoles locaux seront présents pour assurer un suivi** du jeune et de sa famille d'accueil afin de leur permettre de vivre la meilleure expérience possible.

Comme Ana Sofia, de nombreux autres jeunes préparent actuellement leur année d'échange en France. **Nous sommes toujours à la recherche de familles d'accueil bénévoles** et nous vous serions très reconnaissants de nous aider. Vous trouverez ci-joint la suggestion **d'un communiqué de presse permettant d'intéresser de nouvelles familles dans votre commune** que vous pourriez transmettre à la presse locale. Vous pouvez demander une copie électronique par email à _____ ou par tél. au 02.47.70.26.10.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à me contacter au 02.47.70.26.10 ou par email à l'adresse suivante :

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à Ana Sofia, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Stéphane Noyer, YFU France,
Coordinateur des Programmes Accueil

Association Loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire affiliée à Youth for Understanding International (YFU IES) et YFU Europe (E.E.E.)
Membre de l'UNSE (Union Nationale des organismes des Séjours de longue durée à l'Etranger)
Agrément tourisme AG 075030001

SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENT vous pouvez téléphoner à
Mme Nathalie MOREAU - Ruelle des Vignes à CUTRELLES –
Téléphone : 06 15 65 50 02



Bon à Savoir!



Il y a environ cinq jours, mon fils de 26 ans décide de prendre une tasse de café instantané. Il prend une tasse d'eau et la met dans le four à micro-ondes, pour la réchauffer (quelque chose qu'il avait fait à maintes reprises).

Je ne sais pas exactement combien de temps il a mis sur la minuterie mais il m'a dit qu'il voulait porter sa tasse à ébullition.

Lorsque la minuterie s'est arrêtée, il enlève la tasse du four micro-ondes En prenant la tasse, il note que l'eau ne bouillait pas.

Soudain l'eau de la tasse "explose" vers son visage.

La tasse semblait normale jusqu'à ce que toute l'eau lui éclate au visage dû à une accumulation d'énergie.

Il a subi des brûlures au premier et deuxième degré au visage, qui restera probablement marqué.

De plus, il a perdu partiellement la vue de son œil gauche.

Lorsqu'il est arrivé à l'hôpital, le médecin lui a dit que c'était un fait courant et que l'eau seule ne devrait **JAMAIS** être réchauffée au four micro-ondes. Si l'eau est mise pour être réchauffée de cette manière, quelque chose d'autre doit être introduit dans la tasse, tel un bâton de bois ou une poche de thé (**sans agrafe métallique**), afin de diffuser l'énergie.

Voici ce qu'un professeur de sciences nous dit sur le sujet :

"J'ai déjà constaté ce genre d'événement dans le passé. Ceci est causé par un phénomène connu sous le nom de sur-échauffement. Ça se produit lorsque l'eau est chauffée et plus particulièrement lorsque le contenant est neuf...Ce qui se produit est que l'eau se réchauffe plus rapidement que les bulles de vapeur qui peuvent se produire. Considérant que les bulles ne peuvent se former et dégager la chaleur accumulée, le liquide ne bout pas, chauffe, chauffe, et dépasse son point d'ébullition. Lorsque l'eau est déplacée soudainement, il se produit un choc thermique suffisant pour causer la création rapide de bulles qui expulsent l'eau chaude. La formation rapide de bulles est également la raison pour laquelle les liquides carbonisés (Coca, Bière, Champagne), se déversent violemment lorsqu'ils sont agités avant de les ouvrir."

Prière de faire circuler ces informations aux personnes que vous connaissez afin de prévenir des blessures graves et éviter de la souffrance

 Groupe sanguin	 Peut donner à	 Peut recevoir de
O+	A+ O+ B+ AB+	O- O+
A+	A+ AB+	A+ A- O+ O-
B+	B+ AB+	B+ B- O+ O-
AB+	AB+	TOUS
O-	TOUS	O-
A-	A+ A- AB+ AB-	A- O-
B-	B+ B- AB+ AB-	B- O-
AB-	AB+ AB-	A- O- B- AB-

Ca peut sauver la vie ...

Le saviez-vous ?

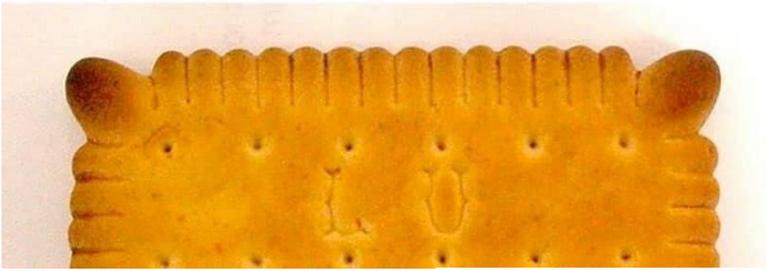
Les 52 dents représentent les semaines de l'année.

Les 4 coins représentent les saisons.

Ce biscuit mesure 7 cm en référence aux 7 jours de la semaine.

Les 24 petits points s'identifient aux 24 heures de la journée.

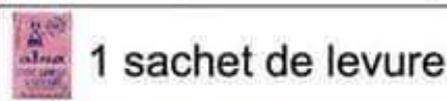
C'est un calendrier breton !



Gâteau au yaourt



Dans un saladier, verser:

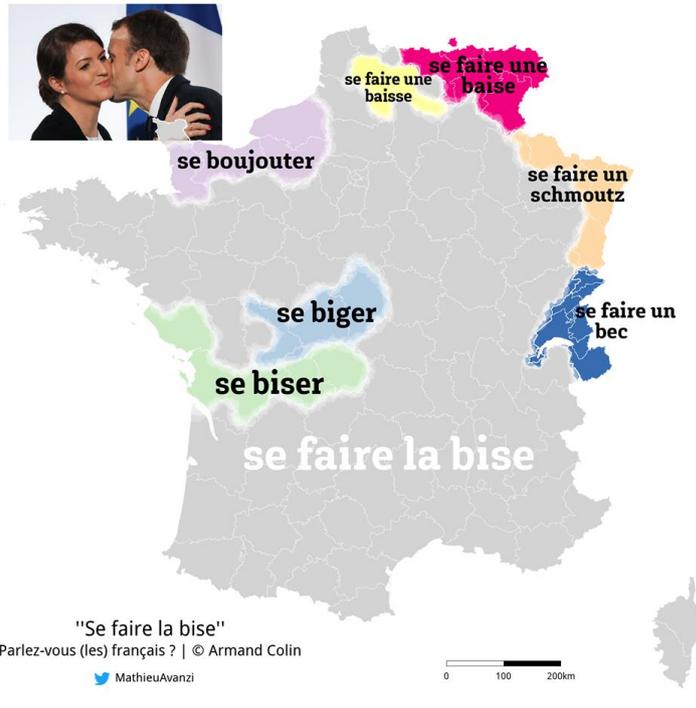
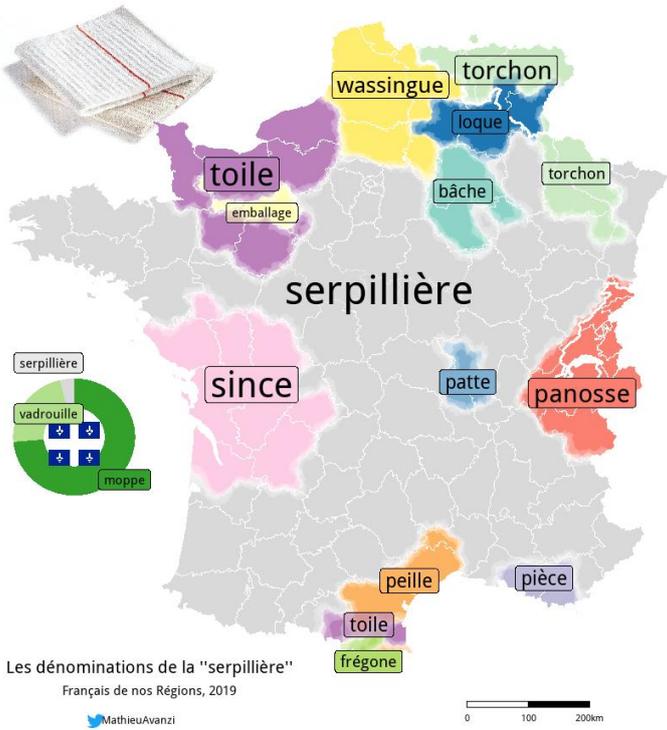


Bien mélanger et verser dans un moule beurré



Cuire 40mn au four







Comment enlever les taches

si vous avez
une de ces taches

enlevez avec



herbe



vinaigre



graisse



soda



vin rouge



vin blanc



sang



peroxyde d'hydrogène



café



bicarbonate de soude



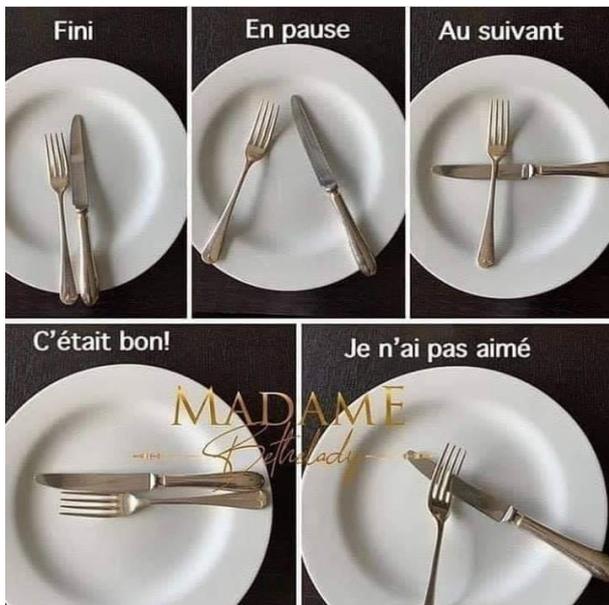
encre



lait

Santé Française

Connaissez-vous le langage secret des couverts pendant un repas ?



POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ COLORÉ !



BLANCS



BONS POUR LE COEUR



VERTS



ANTI-ANÉMIQUES



JAUNES



RICHE EN DOPAMINE



ORANGES



STIMULENT LE
SYSTÈME IMMUNITAIRE



ROUGES



PRÉVIENNENT
CERTAINS CANCERS



VIOLETS



LUTTENT CONTRE LE
VIEILLISSEMENT DES CELLULES





Vous voulez être bénévole?

REJOIGNEZ – NOUS

ESPÈCE MENACÉE : **le bénévole** **des milieux associatifs**

Le bénévole (*lactivus benevolus*) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour. L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua", (nom populaire) dont les origines n'ont pu être, à ce jour, déterminées : le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que 3 mots, "y'a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend le moment où le bénévole fera une

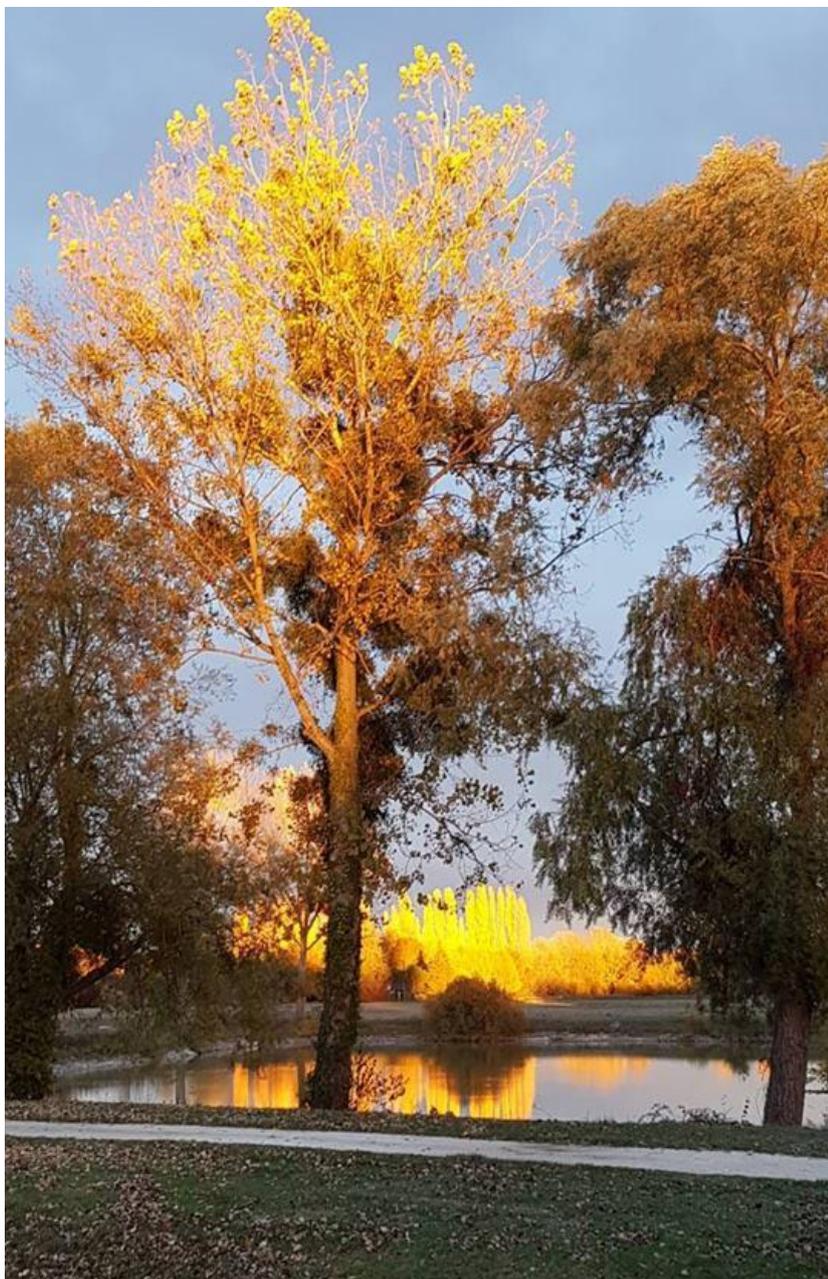
erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif exercé par un bon fauteuil et la télévision, sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire.

Les "yaqua" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

B. V.



Coucher de soleil sur l'étang du Buisson de voit



ARBRE DE NOEL
Dimanche 8 décembre
Salle des fêtes
Accueil à 16 heures



Spectacle LE PETIT TOY 16 h 30



REPAS DES ANCIENS



Le Comité des Fêtes vous convie au traditionnel repas des Anciens le dernier samedi de janvier soit **le Samedi 25 Janvier 2020**

Un très bon repas qui sera préparé par Olivier et un spectacle sera là pour vous divertir afin que vous passiez un super moment de convivialité



CSB Danse



LUNDI SOIR

MODERN avec Léa à partir de 17 heures 30
(Enfants à partir de 4 ans)

MERCREDI SOIR

HIP HOP (Break Danse et debout) avec BEN
à partir de 17 heures 00



Tous les cours de danse se font à la salle polyvalente de VIMPELLES
Le planning des cours s'effectuera au regard des effectifs inscrits

Vous pouvez joindre la présidente de la section Danse,
Angélique BELMADANI (Sissi), pour tout renseignement au 07 87 68 68 28 ou
csbdanse@gmail.com



Beaucoup d'animations encore prévues cette année. En effet nous fêtons les 20 ans des décors de Noël. Animations de rues : cracheurs de feu, orgue de barbarie, etc. pour le samedi et calèche et petit train le dimanche

Compte tenu des événements et pour des raisons évidentes de sécurité, après avoir eu la réunion avec les services de la Sous-préfecture et la Gendarmerie, qui nous apportent leur aide, **nous avons obligation** de prendre des dispositions.

La commune sera totalement fermée à la circulation

- **Le Samedi 14 Décembre, à partir de 14 h 30**

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre note de ce désagrément de **14 heures à 24 heures maximum**

- **Le Dimanche 15 Décembre la fermeture du village se fera à partir de 14 heures jusqu'à 21 heures**



Directives préfectorales : la sécurité de tous est primordiale et nous devons respecter des consignes strictes

ooo

En vous remerciant de votre compréhension

Et vous souhaitant bonnes fêtes de Noël

Le Maire

Nadine DELATTRE

